

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 83

Décembre 2014

SNUEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



SALAIRES

BAC PRO 3 ANS

Dégradation de la voie pro : ça suffit !

SNUEP F.S.U.

Per tes supprimées

Stop ÉGALE DIGNITÉ ?

confiance Pression...

TAUX DE RÉUSSITE EN BERNE

Revalorisation

POUR SUITES DÉGAGEMENT D'ÉTUDES

Accompagnement **NON**

Cartes des formations **TOUT CCF**

Moins d'enseignement

BEP ENTERRÉ PFMP régionalisation

Globalisation



ÉGALE DIGNITÉ

2015



ACTION !



Bac Pro
Gestion Administration
Halte au saccage !

BAC PRO G.A.

**HAUTE TENSION
NE PAS APPROCHER**

CONDITIONS DE TRAVAIL



Vie des Académies

■ Conditions de travail dégradées

Pour la 2nde année consécutive, plus de 80 collègues ont participé au stage du SNUEP-FSU Bordeaux¹ sur les conditions de travail. Le constat est accablant : quelle que soit la discipline ou la filière², les collègues sont à bout. Cette situation est directement imputable à la réforme de la voie professionnelle avec de plus en plus d'hétérogénéité des publics, une année de formation en moins, mais aussi au CCF chronophage (des collègues y passent une partie de leurs vacances en préparation), aux tâches administratives de plus en plus prenantes, aux pressions croissantes de la hiérarchie, aux consignes ubuesques qui se multiplient, au manque de reconnaissance du travail effectué... tout cela encore plus accentué quand on est TZR... sans oublier les CPE qui rencontrent aussi de grandes difficultés pour exercer correctement leur métier !

Les collègues n'en peuvent plus ! Notre syndicat entend agir pour mettre fin à ce gâchis, à ce dénigrement de l'EPP et pour lutter contre le burn-out des collègues.

Ce stage, très apprécié par nos collègues (en plus des interventions riches de Sabine Coste³, spécialiste des conditions de travail en enseignement professionnel et de notre co-secrétaire générale, Sigrid Gérardin) a aussi constitué pour eux un temps pour parler, échanger et se regrouper, des temps devenus de plus en plus rares.



Stage au lycée des Iris à Lormont (33)

Christian SAUCE
Bureau académique Bordeaux

1. Au lycée des Iris à Lormont (33).

2. Comme les Maths-Sciences, les Lettres (Histoire et Langues), la Biotechnologie, les Arts appliqués, les disciplines professionnelles, le Bac GA...

3. Universitaire de L'Institut français de l'éducation de Lyon.

■ STOP à la dégradation de la voie professionnelle

Lors du rassemblement le 20 novembre la délégation du SNUEP-FSU a remis au ministère les cartes postales¹ envoyées par les PLP et a exigé d'être reçue. L'audience a permis au SNUEP-FSU de dénoncer les conséquences désastreuses de la réforme du Bac Pro 3 ans. La délégation s'est opposée à la politique du développement forcené de l'apprentissage et a aussi dénoncé les conditions de travail faites aux stagiaires.

Le SNUEP-FSU a demandé le maintien des LP dans l'éducation prioritaire. Il appelle les collègues des établissements ZEP, REP, Eclair... à se mobiliser. Le ministère a pris quelques engagements², le SNUEP-FSU sera vigilant quant à leur mise en œuvre..

1. Les 2 cartes : Bac pro GA : Halte au saccage et Dégradation de la voie pro : ça suffit.

2. Un groupe de travail en janvier sur les problèmes des stagiaires, l'élaboration d'une carte nationale des formations, sur les recrutements et les décharges horaires, mais aussi sur les 186 lycées qui seraient éducation prioritaire...

■ Démantèlement de l'enseignement professionnel à Besançon



Virginie Bouvot, SA Besançon au rassemblement du 20 novembre 2014. © I. Lauffenburger

En 9 ans 20 % de PLP en moins dans l'académie de Besançon !

Sous prétexte de réaliser des économies, la région Franche-Comté a voté le 27 juin un Plan Lycées qui « libère » 3 LP : Diderot de Bavilliers, Monjoux de Besançon et Le Corbusier de Lons-le-Saunier. Elle annonce un

transfert des formations. Toutefois, les fusions précédentes se sont toujours soldées par des disparitions de filières. Le déplacement de formations comme celle de Lons-le-Saunier à Mouchard¹, sont totalement dissuasives pour des élèves de CAP très peu mobiles...

Les élu-es ont voté des fermetures de lycées, sans avoir réfléchi en amont sur les possibilités de déplacement des formations. Aujourd'hui, ils étudient seulement la faisabilité d'éventuels transferts.

Cette absence totale de préparation et le manque de dialogue renforcent

les craintes et le malaise des PLP comme des élèves. Ils suscitent toutes les rumeurs. Pour ces établissements, les recrutements seront difficiles. Ce sera une bonne occasion pour les supprimer, rendre des postes, et reconstruire moins d'ateliers que prévus !

Les LP sont un maillon essentiel de la réus-

site de tous les élèves. Il faut stopper ce Plan Lycées et entamer une véritable réflexion sur la formation professionnelle et les spécificités des LP mais aussi de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Une politique responsable ne chercherait pas à se délester de la voie professionnelle en la confiant aux seules entreprises via l'alternance.

Une politique humaine éviterait de casser les jeunes en difficulté et de leur donner de faux espoirs en les poussant vers la voie générale.

Une politique efficace conforterait la voie professionnelle en la valorisant, en créant des diplômes professionnels, en revalorisant les diplômés et en donnant de bonnes conditions de travail et d'apprentissage aux enseignant-es et aux élèves.

Virginie BOUVOT
Co-Secrétaire académique Besançon

1. Où existe un lycée du bois, les 2 établissements étant distants de 50 kilomètres.

2 Vie des académies

Conditions de travail dégradées ■ Stop à la dégradation de la voie professionnelle ■ Démantèlement de l'enseignement professionnel à Besançon.

4 Actualités

Élections professionnelles : le SNUEP-FSU toujours en progression !

5 Questions éducatives

Fin des CCF pour 3 disciplines ■ Accompagnement, soins et services à la personne ■ Chantier de recherches « disciplines ».

6 Grand angle

Violences faites aux femmes ■ Santé et place du soin ■ Stop aux expulsions ■ Nouveau visage de la pauvreté.

7 > 10 Dossier enseignement professionnel industriel

Aucune action publique en faveur de l'emploi industriel ■ Quel avenir pour les filières industrielles ? ■ La politique industrielle de nouveau d'actualité ■ Choc sur les conditions de sécurité des mineur-es ■ À quand une réelle ambition pour les formations industrielles ?

11 Questions éducatives

Certification des formateurs ■ Outil d'accompagnement à l'entrée dans le métier

12 > 13 Carrières et métiers

Parcours professionnels, carrières et rémunérations ■ Pour une réelle revalorisation de tous et toutes ■ Fiche pratique : gérer sa carrière

14 Bulletin d'adhésion

15 Prélèvement

15 Contacts académiques



Pour l'enseignement
professionnel public
n° 83
Décembre 2014

38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

Courriel : snuep.national@wanadoo.fr

Site : www.snuep.com

Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger
Collaboratif : J. S Bêlorgey, A. Benoist,
Marie-Caroline Guérin, T. Monnaye
Photos : Axel Benoist, Amar Ghebaï, M-C. Guérin,
Isabelle Lauffenburger, Martial Roux
PAO : Studio Sevillanes

Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard,
BP 39 - 61600 La Ferté Macé

Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité

Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €

Édito



Paris, 20 novembre 2014 © Amar Ghebaï

[Le secrétariat national et
B. Groison, secrétaire générale de la FSU]

Les élections professionnelles revêtaient un enjeu social et syndical majeur. Encore une fois, des milliers de PLP nous ont fait confiance et ont confirmé le SNUEP-FSU comme 3^{ème} force syndicale dans l'enseignement professionnel public. **Le SNUEP-FSU est le seul syndicat à progresser de façon significative depuis 9 ans.** Cette progression est le signe d'une adhésion croissante des PLP à notre syndicalisme, un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, de propositions et de négociations, un syndicalisme de terrain au contact des personnels. Dans de nombreuses académies, comme à Orléans-Tours, à Limoges, à Dijon, à Grenoble ou encore à Reims, vous avez fait le choix de maintenir ou de faire du SNUEP-FSU la première organisation en nous accordant majoritairement vos votes.

Fort de ces résultats, le SNUEP-FSU avec ses militant-es poursuivront les combats. Nous sommes plus que jamais convaincu-es que notre action syndicale ne doit céder ni au choix de l'accompagnement des politiques menées, ni à la tentation du repli corporatiste et encore moins à l'adhésion aux idées réactionnaires. Avec vous, le SNUEP-FSU continuera à œuvrer pour défendre le service public d'enseignement professionnel gravement menacé par la politique libérale et austéritaire du gouvernement. Nous continuerons à vous informer, résister et lutter pour empêcher la destruction de l'EPP. Nous poursuivrons notre combat contre l'apprentissage et contre les effets dévastateurs de la réforme du Bac Pro 3 ans et de ses dispositifs.

Une nouvelle année et de nouvelles luttes s'annoncent. Depuis plusieurs semaines déjà, des LP se mobilisent pour leur entrée ou leur maintien dans l'éducation prioritaire. Tous ensemble, nous pouvons mettre un coup d'arrêt à la dégradation de nos conditions de travail, tous ensemble nous pouvons lutter contre le gel des salaires et le démantèlement du service public. Tous ensemble, nous pouvons lutter pour une société plus juste pour toutes et tous.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU appelle les PLP à se mobiliser massivement dès janvier pour le service public d'éducation et d'enseignement professionnel, pour la défense de l'emploi public et contre le gel de nos salaires.

Encore une fois, le SNUEP-FSU adresse ses remerciements aux nombreux et nombreuses militant-es qui s'investissent sans compter pour la défense des personnels et la promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Toute l'équipe du SNUEP-FSU
vous adresse ses meilleurs vœux
pour une nouvelle année combative.

Pour l'enseignement
professionnel public
n° 83
Décembre 2014

SNUEP-FSU 3

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SNUEP-FSU toujours en progression !

Moment fort de la démocratie syndicale, les élections professionnelles 2014 sont pourtant marquées par une participation à peine supérieure à 50 %, bien loin de celle du vote à l'urne d'avant 2011.

Démocratie entravée

Si les PLP se sont exprimés plus massivement qu'en 2011¹, les conditions du vote ont freiné ou empêché des milliers de PLP de participer à ces élections. Le ministère de l'EN, par le maintien du vote électronique et de ses modalités de mise en œuvre en porte l'entière responsabilité. L'expression des enseignant-es a été empêchée, leur vote rendu difficile, voire impossible. Les rectorats ont été incapables de résoudre les difficultés, tout comme des établissements n'ont pu mettre en place un espace de vote satisfaisant.

Les académies et le national confirment leur représentativité

Le SNUEP-FSU continue sa progression avec un gain de 573 voix (+ 13 %) alors

que le nombre d'électeurs/électrices a baissé (- 1907). Cette augmentation, régulière depuis 3 mandats (+ 77 % depuis 2005), confirme le SNUEP-FSU comme 3^{ème} force syndicale chez les PLP. Une très forte majorité des académies progresse, renforçant ainsi leur représentativité acquise en 2011. Le SNUEP-FSU augmente son nombre de sièges à Grenoble, Nancy-Metz, Bordeaux, Orléans-Tours, en Nouvelle-Calédonie et en Corse, l'obtention d'un siège supplémentaire étant manqué de quelques voix à Clermont-Ferrand (1) et Besançon (5). Il renforce sa 1^{ère} place à Limoges et Reims et devient 1^{ère} organisation syndicale des PLP à Dijon, Grenoble et Orléans-Tours. Globalement, les sièges acquis en 2011 sont renforcés soit en nombre de voix soit en pourcentage.

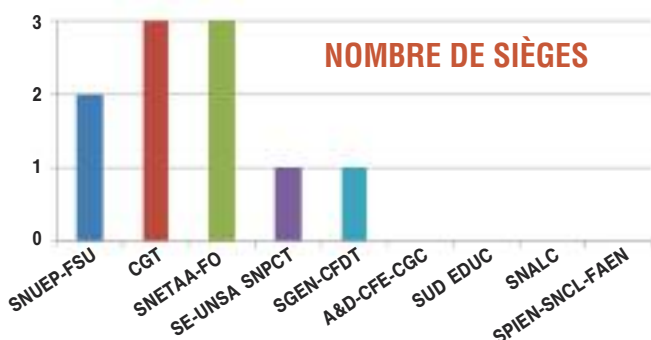
Amplifier la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels

L'accroissement de la représentativité de notre syndicat est la preuve que nos analyses, nos propositions, nos actions pour l'EPP trouvent un écho de plus en plus fort au sein des PLP. Le ministère doit l'entendre et cesser la casse du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

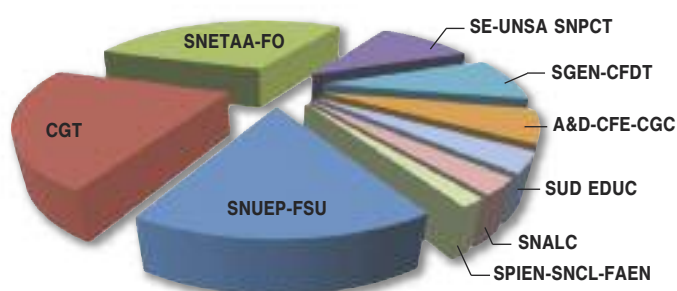
Dans un contexte le plus unitaire possible, le SNUEP-FSU amplifiera le combat contre la politique de développement de l'apprentissage et la réforme du Bac Pro 3 ans. Il continuera à mobiliser la profession pour obtenir une réelle promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire ainsi que l'amélioration des conditions de travail des collègues et d'études des élèves. ■

Axel Benoist

1. Augmentation de plus de 6 points de la participation.



RÉPARTITION EN POURCENTAGE



CAPN PLP - ÉLECTIONS 2014

Participation : 53,9 % (Rappel 2011 : 47,5 %)

Nb électeurs/électrices	58260 (Rappel 2011 : 60167)
votants	31398
exprimés	30494
Blancs - Nuls	904

SYNDICATS	Nb voix	%	/ 2011	Évolution des voix
SNUEP-FSU	4910	16,10	+ 0,57	13,21 %
CGT	6752	22,14	- 2,89	-3,42 %
SNETAA-FO	8867	29,08	+ 1,12	13,56 %
SE-UNSA SNPCT	3174	10,41	- 0,02	-5,56 %
SGEN-CFDT	2649	8,69	- 1,72	-8,84 %
A&D-CFE-CGC ¹	1831	6,00	+ 5,66	—
SUD EDUC	1044	3,42	- 0,54	-5,69 %
SNALC	814	2,67	- 0,44	-6,22 %
SPIEN-SNCL-FAEN	453	1,49	- 0,13	0,67 %

1. A&D présentait une liste avec la CFE-CGC à la CAPN pour la 1^{ère} fois

FIN DES CCF POUR 3 DISCIPLINES :

Éco-droit, Éco-gestion et PSE !

Le SNUEP-FSU a toujours dénoncé la certification des diplômes de la voie professionnelle par CCF car ceux-ci entravent l'égalité entre les candidat-es, fabriquent des diplômes maison, désorganisent les enseignements mais aussi parce qu'ils participent à la détérioration manifeste des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Grâce à sa détermination et à la construction d'un front syndical unitaire¹, le SNUEP-FSU a obtenu le retour aux épreuves ponctuelles terminales **écrites** pour les 3 disciplines².

Le 1^{er} décembre 2014, la DGESCO nous a confirmé en audience que les étapes législatives nécessaires aux modifications sont en cours - l'objectif étant que ces mesures soient effectives pour la session 2016.

Le SNUEP-FSU acte favorablement cette décision cependant le SNUEP-FSU continue de dénoncer les CCF toujours en cours dans l'ensemble des disciplines. Les problèmes restent entiers. ■

Sigrid Gérardin

1. SNUEP-FSU, CGT, Sud-Education, SNALC, FAEN.
2. Éco-droit, éco-gestion et PSE.

La DGESCO a confirmé que l'épreuve actuellement ponctuelle de français-histoire passera en CCF pour le diplôme intermédiaire. Malgré notre dénonciation du Tout CCF, le ministère poursuit sa politique de casse des certifications des diplômes de la VP au mépris des organisations syndicales et de la profession. **Le SNUEP-FSU s'opposera avec la profession à sa mise en œuvre.**

■ Chantier de recherches « disciplines »

L'IRFSU¹ a mis en place un chantier de recherches sur « les disciplines » sous la forme d'un cycle de 6 séminaires sur 2 ans. Cette réflexion menée avec les syndicats de la fédération doit permettre de continuer à nourrir le projet d'école de la FSU. La participation du SNUEP permet de faire entendre la voix de l'EPP souvent oubliée des analyses scientifiques et de la réflexion des chercheur-es.

Le 1^{er} séminaire s'est tenu en novembre dernier autour du thème « *Les disciplines, construction historique et sociale* ». Cette journée avait pour but de définir la notion de discipline, notamment à partir de l'exemple des mathématiques. À travers les interventions et les ateliers, nous avons pu voir que la notion de discipline a évolué au fil de l'histoire en fonction des rôles attribués à chaque niveau d'enseignement : formation culturelle et/ou pratique. L'intervention du SNUEP a permis de mettre en avant le fait que l'enseignement des mathématiques et des sciences en LP a progressivement évolué vers un enseignement appliqué, a contrario de ce qui se fait dans les autres niveaux, et a permis de rappeler que cet enseignement s'est dégradé depuis la réforme du Bac Pro 3 ans. Le prochain séminaire qui se tiendra en avril prochain portera sur les « *Savoirs disciplinaires et [la] mise en cohérence des savoirs entre les disciplines* ».

Fabien Mélanie

1. Institut de recherches de la FSU.

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE

Une réflexion nécessaire

Le SNUEP-FSU a organisé une journée nationale de réflexion sur le Bac Pro ASSP¹. Avant qu'il ne remplace, en 2011, le BEP CSS², le SNUEP-FSU avait voté pour sa création au CSE³, y voyant une possible élévation du niveau de qualification dans un domaine où le MEN⁴ ne délivrait aucun diplôme de niveau IV.

Cette substitution s'est faite sans réelle formation des enseignant-es concerné-es. Quelques collègues ont été choisi-es par les IEN⁵ pour constituer des « groupes ressources » chargés de faire « tache d'huile » dans leurs lycées. Pourtant ce changement était porteur d'évolutions pédagogiques lourdes, avec la mise en œuvre de « pôles » d'enseignement à la place des traditionnelles matières. Ces pôles nécessitent une mise en commun de la progression de plusieurs matières

sans qu'aucun temps de concertation n'ait été prévu.

Par ailleurs, le RAP⁶ et le RC⁷ sont porteurs d'injonctions contradictoires, les temps d'enseignements sont phagocytés par les PFMP et les CCF, et les poursuites d'études sont contrecarrées par l'attitude d'autres ministères qui ne reconnaissent qu'à moitié les acquis des premier-es lauréat-es.

Les participant-es à cette journée ont élaboré des revendications que le SNUEP-FSU diffusera rapidement tant dans sa presse que lors des audiences au ministère. ■

Franck Féras

1. Cf. J82, p. 10.
2. Carrières sanitaires et sociales.
3. Conseil supérieur de l'Éducation.
4. Ministère de l'Éducation nationale.
5. Inspecteurs/inspectrices de l'Éducation nationale.
6. Référentiel d'activités professionnelles.
7. Référentiel de certification.

■ EN FINIR AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Des manifestations ont eu lieu un peu partout en France lors de la journée internationale contre les violences.

Les violences contre les femmes ont lieu dans tous les milieux, dans tous les territoires et dans tous les pays. Elles sont universelles car les inégalités femmes/hommes, la domination masculine, sont universelles. Elles sont particulièrement utilisées comme arme de guerre lors des conflits armés et légitimées par les intégrismes religieux. Elles prennent différentes formes : viols et autres agressions sexuelles, violences conjugales¹, violences au travail, harcèlement sexuel, mutilations sexuelles, prostitution, mariage forcé, sexisme, lesbophobie, violences contre les femmes en situation de handicap, de vulnérabilité économique, femmes migrantes étrangères souvent victimes de double violence.

La FSU avec le CNDP² réclame une loi-cadre comme en Espagne et que les lois votées soient appliquées, et contrôlées.

Nous devons tou-te-s rester mobilisé-es.

1. Physiques mais aussi psychologiques, économiques, sexuelles.

2. Collectif national pour les droits des femmes, dont la FSU fait partie.



Manifestation nationale pour les droits des femmes

17 janvier 2015 à 14 h 30. Bastille, Paris. Pour réclamer tous ensemble :

- un centre d'IVG dédié par hôpital
- l'abrogation de la loi hôpital-patients-santé-territoire
- le maintien et le développement des services publics...

■ STOP AUX EXPULSIONS DES JEUNES SANS-PAPIERS

Quelques milliers de jeunes sans-papiers, le plus souvent parfaitement intégrés en France, sont expulsés régulièrement. Une grande campagne unitaire est lancée pour obtenir une loi (ou un amendement au CESEDA) rendant obligatoire la délivrance d'un titre de séjour pérenne, pluriannuel et permettant de travailler aux jeunes majeurs scolarisés sans papiers et à ceux ayant été scolarisés.

📧 lyceenssanspapiers@gmail.com

☎ 06 27 24 31 38

■ SANTÉ ET PLACE DU SOIN

Les maternités et CIVG¹ ont disparu ou se sont regroupés dans de grosses structures publiques, le secteur privé les délaissant². Les maternités deviennent alors des « usines à bébés » avec une augmentation dangereuse des césariennes³, ou autre déclenchement, pour prévoir la date de l'accouchement ! Beaucoup de maternités sont à 5000 naissances par an et alors il n'est pas rare que des patientes soient déroutées vers une autre maternité au dernier moment : 10 % à Pontoise. De plus, les effectifs de personnels n'ont pas été augmentés. Nous assistons à une dégradation grave et une augmentation de la mortalité périnatale. Les naissances deviennent juste une histoire de « plateau technique », sans temps pour les personnels soignants à passer auprès des femmes. De toute façon ces dernières seront « éjectées » de plus en plus souvent de la maternité au bout de 2 jours, quel que soit leur état. À la sortie elles sont renvoyées vers d'autres structures délocalisées avec dépasement d'honoraires.

1. Centre d'interruption volontaire de grossesse

2. Passe de 34 % à 25 % en dix ans

3. 20 % en France contre une moyenne européenne de 15 %



■ NOUVEAU VISAGE DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté a changé de visage, autrefois, le « pauvre » était âgé, issu d'une famille nombreuse, et habitait dans une zone rurale. Aujourd'hui, le pauvre est jeune, vient d'une famille monoparentale, demeure en zone urbaine et ne parvient pas à s'insérer sur le marché du travail. Cette pauvreté est incontestablement plus visible car en plus elle se concentre géographiquement.

Selon l'indicateur de la pauvreté monétaire relative¹, 14 % des Français-ses sont pauvres. D'autres indicateurs peuvent être employés comme l'ensemble des bénéficiaires des prestations sociales : les minima sociaux², soit 10 % de la population. Il faut ajouter que les enquêtes qui déterminent ces chiffres ne prennent pas les sans domicile fixe en compte : l'INSEE se base sur les ménages, c'est-à-dire sur les logements.

1. Vivre avec moins de 1 000 € par mois.

2. Le RSA, l'allocation pour les adultes handicapés, ou le minimum vieillesse.

[Dossier enseignement professionnel industriel]

À l'origine de la formation scolaire des ouvrier-es de l'industrie : le CAP

L'idée de certifier une formation professionnelle dans son ensemble, et une formation industrielle en particulier, a rencontré beaucoup de résistance. Certains y voyaient une intrusion intolérable de l'État dans le monde professionnel, tandis que d'autres y percevaient un moyen d'améliorer la qualité de la formation et la condition ouvrière – notamment par la correspondance du diplôme aux avantages salariaux. Les pouvoirs publics du début du XX^{ème} siècle pensaient néanmoins la finalité de l'enseignement professionnel comme devant répondre aux attentes des employeurs. Or, cette idée a engendré de nombreux problèmes et les diplômes locaux se sont multipliés n'assurant plus les qualifications requises aux diplômé-es. Les patrons s'en sont plaint, ce qui a poussé les pouvoirs publics à prendre des mesures de standardisation du CAP. Puis les luttes sociales ont permis progressivement de l'institutionnaliser.

Même si, à l'instar de l'ensemble des diplômés de la voie professionnelle, le CAP n'a jamais vraiment connu d'âge d'or, il est important de rappeler que l'État joue un rôle autant essentiel dans la formation professionnelle que dans sa politique de réindustrialisation. Une politique volontariste de réindustrialisation ne peut s'opérer sans une politique éducative ambitieuse.

Ce dossier constitue une première analyse de l'état de l'emploi et de la formation dans le secteur industriel en France.

Cette réflexion du SNUEP-FSU a pour but d'enrichir nos débats et préciser nos mandats pour la défense de l'enseignement professionnel public. ■

DOSSIER

Réalisé par
Axel Benoist
Patrick Bernard
Sigrid Gérardin

Aucune action publique en faveur de l'emploi industriel en 20 ans

Au prétexte d'un coût du travail trop élevé et d'une législation trop rigide en France, les délocalisations à l'œuvre depuis les années 90 ont signé le début d'un processus de désindustrialisation sur l'ensemble du territoire. Celui-ci s'est accentué avec la crise financière de 2008 et celle de 2010 impliquant des licenciements en masse – 1 million d'emplois industriels ont été détruits et la production industrielle a reculé de 11 points depuis 2000. Pendant 20 ans, aucun gouvernement n'a inscrit les questions liées à la politique industrielle dans le champ de l'action publique abandonnant ainsi l'ensemble des populations concernées au seul sort des stratégies économiques des entreprises. Le déclin industriel participe donc de choix délibérés de grands patrons d'industrie mais aussi des gouvernements qui ont privilégié les logiques financières au détriment de l'emploi et de la défense des filières industrielles. ■

Quel avenir pour les filières industrielles de l'enseignement professionnel public ?

Si les questions liées aux politiques industrielles de la France sont de nouveau d'actualité il n'en est pas de même au niveau de ses politiques éducatives. Aucun travail sérieux n'a été engagé avec le ministère de l'Éducation nationale pour améliorer/transformer les sections professionnelles dans les LP au regard des nouveaux enjeux que représente une politique de réindustrialisation. Pire, lorsqu'une filière industrielle offre des possibilités d'emplois, le ministère et les régions préfèrent ouvrir des capacités d'accueil en apprentissage – livrant ainsi l'essentiel de la formation professionnelle des futur-es employé-es aux entreprises. Pour ce faire, les rectorats n'hésitent pas à fermer de façon autoritaire des sections industrielles qui génèrent de l'emploi¹ ou encore de s'appuyer sur un de ses derniers dispositifs : les campus des métiers et des qualifications (CMQ). Prétextant que les filières industrielles ne sont plus attractives du fait de leurs « dénominations » et de leur « image datée »², qui sembleraient ne plus rien signifier aux familles et aux élèves, il prône les CMQ où l'attractivité serait établie par le prestige de leurs noms : CMQ de l'aéronautique, du bâtiment et des territoires intelligents, des systèmes numériques industriels. Or, ces campus ne sont en réalité que des coquilles vides en termes de nouveautés pédagogiques et de valorisation de la formation professionnelle. Ils ne servent



qu'à asphyxier encore plus les lycées professionnels publics en leur imposant une mise en réseau pour promouvoir davantage le système par apprentissage. ■

1. Ce fut le cas pour la section fonderie à la SEP Jehan de Beauce à Chartres.
2. Cf. article de Daniel Assouline, IGAEN, dans CPC info 55, premier semestre 2014. Il écrit « qu'il est difficile de maintenir des sections de technicien d'usinage dans les LP, non par manque de débouchés, mais parce qu'elles n'attirent pas les élèves ».

● **Le SNUEP-FSU considère qu'il est urgent de revaloriser les filières professionnelles industrielles publiques. Cela doit s'opérer par une redéfinition des politiques industrielles au regard des nouveaux enjeux liés à la transition énergétique et à la remise en cause de la société de consommation.**

● **Le SNUEP-FSU dénonce la volonté du ministère de promouvoir sans compter l'apprentissage dans l'industrie. Ce choix participe de cette vieille idée que la finalité de la formation professionnelle industrielle doit répondre aux seules attentes des employeurs, comme c'était le cas au début du XX^{ème} siècle.**



LP Bel Air, Tinteniac (35) © A. Benoist

La politique industrielle de nouveau d'actualité

Depuis peu, les questions de politiques industrielles sont réapparues dans les débats publics. Cependant, les mesures prises ne sont pas en rupture avec les politiques précédentes, aucune nationalisation n'a eu lieu et aucune contrainte ou sanction n'ont été prises à l'encontre des industries qui licencient alors même que leurs dividendes sont importants et qu'ils bénéficient de cadeaux fiscaux en nombre. Pire, l'idée libérale qui suppose que les activités à haute valeur ajoutée doivent être conservées dans notre pays et, qu'à contrario, les activités moins « nobles » doivent être externalisées vers les pays émergents fait son chemin. Or, les mêmes choix politiques impliquent les mêmes effets : la désindustrialisation se poursuit en France et, avec elle, ce sont 400 000 emplois qui sont aujourd'hui encore directement menacés. Toutefois, pour donner une apparence moderne à l'immobilisme de sa politique industrielle, le gouvernement la traite sous le prisme de prétendus enjeux liés au numérique et aux nouvelles formes de communication. La question de la transition énergétique étant aujourd'hui incontournable, les ministères concernés la convoquent néanmoins dans leurs débats mais sans jamais remettre en cause la société de consommation actuelle. Par exemple, il ne propose aucune alternative à l'obsolescence programmée, qui limite volontairement la durée de « vie » dans la production des biens électroménagers. **Un renouveau de l'industrialisation en France nécessiterait en toute logique de questionner dans son ensemble la formation industrielle des futur-es employé-es de ce secteur.** Les jeunes étant majoritairement formés dans les lycées professionnels, le ministère de l'Éducation nationale doit s'emparer de ces questions et valoriser les filières industrielles de l'enseignement professionnel public au regard des nouveaux enjeux. ■

Simplification administrative : choc sur les conditions de sécurité des mineur-es

Le gouvernement a annoncé en octobre dernier 50 nouvelles mesures en faveur des entreprises dans le cadre du choc de *simplification* administrative. Celles-ci profiteraient ainsi de 60 % des 11 milliards d'euros d'économie espérés d'ici 2016.

Deux de ces mesures visent à faciliter l'embauche et la formation des apprenti-es, en particulier les mineur-es :

- **pour les travaux sur machines dangereuses**, un régime déclaratif avec contrôle a posteriori renforcé se substituera au régime actuel d'autorisation dérogatoire ;
- **pour les travaux en hauteur**, qui sont interdits quand la prévention du risque de chute n'est pas assurée par des mesures de protection collective, il s'agit d'adapter la législation aux besoins de certains secteurs (charpentiers, couvreurs, climati-

seurs, etc.) et de ne pas brider les « activités impliquant un travail ponctuel et temporaire en hauteur ».

Actuellement étudiées par les parlementaires pour une application à partir du 1^{er} trimestre 2015, ces simplifications devraient concerner aussi nos élèves mineurs de plus de 15 ans, notamment lors de leurs PFMP.

Quand de nombreuses entreprises refusent de prendre des stagiaires afin de ne pas avoir à demander une dérogation auprès de l'inspection du travail et que le gouvernement ne cesse d'obéir aux oukases du patronat, **le SNUEP-FSU condamne toute mesure législative qui ne viserait qu'à développer l'apprentissage. Il dénoncera aussi toutes celles qui se feraient au détriment des conditions de sécurité et de protection des apprenti-es et des stagiaires.** ■

À quand une réelle ambition pour les formations industrielles ? État des lieux des spécialités de la « production »

Le « *redressement productif* »¹ prôné depuis plus de 2 ans par le gouvernement nécessite une main d'œuvre formée donc diplômée, notamment aux niveaux IV et V. Pourtant les formations professionnelles des spécialités de la production ne sont ni développées ni valorisées ces dernières années.



LP St Exupéry, Limoges. © Martial Roux

Effectifs en baisse

À la session 2013, 55 % des lauréat-es du CAP étaient dans une spécialité de la production, ils étaient 47 % en Bac Pro (soit -3 points par rapport à 2012). En chiffre brut, le nombre de bachelier-es professionnels de la production a diminué de 5 % entre la session de 2011 et celle de 2013². Celui des lauréat-es de CAP reste stable depuis 2 ans.

Les objectifs d'élévation du niveau de qualification et d'augmentation du nombre de diplômé-es pour appuyer la « relance productive » sont loin d'être atteints. Et le faible nombre de formations industrielles en BTS n'est pas fait pour arranger la situation : un quart des sortant-es de BTS soit à peine plus de 30 000 jeunes. Si en 2013, près d'un quart des lauréat-es du Bac Pro se sont inscrits en BTS, il faudra attendre la session 2016 pour connaître l'effet de la priorité donnée aux bachelier-es professionnels pour l'accès au BTS.

Statu quo sur les cartes

Pour augmenter les effectifs de diplômé-es il faudrait une évolution des cartes de formation. Mais ces dernières années, aucune évolution significative en ce sens n'est constatée ni prévue pour les LP. Lorsque les sections industrielles à forte inser-

À L'ENTRÉE DANS LEUR PREMIER EMPLOI, 45 % DES JEUNES DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE ONT UN DIPLÔME DE NIVEAU IV OU V.

tion professionnelle sont très demandées par nos élèves, les augmentations de capacité d'accueil sont refusées. Pire, parfois ces capacités d'accueil sont diminuées ou les filières fermées ! Et le choix du gouvernement et des régions de développer l'apprentissage au détriment de la formation industrielle publique sous statut scolaire ne va résoudre en rien le problème : le nombre d'apprenti-es baisse lui aussi au niveau V et IV.

Pourtant, des jeunes qui s'insèrent

Plus de la moitié des jeunes lauréat-es d'un CAP industriel ont un accès durable à l'emploi. Ils sont 70 % en Bac Pro. Cinq bachelier-es sur six sont en emploi après un an. Pour autant, ces chiffres généraux occultent une grande disparité. Dans certains domaines, coexistent une forte proportion de CAP et une bonne insertion.

Si le niveau de diplôme influe de façon importante³, la spécialité de formation joue aussi un rôle en termes d'insertion. Aux débouchés de certaines filières, le taux d'emploi est élevé : trois ans après leur sortie de formation, plus des trois quarts des jeunes issus de la mécanique de précision, de la mécanique auto et du travail du bois occupent un emploi.

Et pour certaines, la part des CAP est plus importante que celle des Bac Pro. À l'opposé, au sortir de certaines filières comme Energie/Génie climatique, moins de 60 % des sortant-es sont en emploi 3 ans après leur sortie. Dans le domaine des matériaux souples, où la part de sortant-es non diplômé-es est de 43 %, le taux de chômage est même supérieur à l'emploi. Enfin, à l'heure de l'apprentissage présenté comme la solution à la crise de l'emploi, il faut souligner que les

filières présentant les plus forts taux d'apprenti-es ne sont pas celles qui permettent la meilleure insertion...

Ainsi, si les gouvernants exhortent à la relance industrielle, le volontarisme et l'investissement manquent cruellement. Les incantations ne suffisent pas, il faut agir. Pour le SNUEP-FSU, il est urgent que les filières industrielles de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire soient réinvesties. ■

1. Création d'un ministère du redressement productif.

2. Hors effet bulle du Bac Pro 3 ans en 2012.

3. Moindre insertion et moins d'emplois à durée indéterminée en CAP DEPP : notes d'informations - CEREP : Enquêtes de génération 2007 et 2010.

CERTIFICATION DES FORMATEURS

Pourquoi le SNUEP-FSU a voté contre le projet d'arrêté fixant le mode de recrutement des formateurs et des formatrices académiques

Le SNUEP-FSU acte favorablement l'existence d'une certification pour la fonction de formateur/formatrice académique. Cependant, le SNUEP-FSU dénonce le manque de sérieux avec lequel ce texte a été préparé et présenté aux organisations syndicales – preuve que la qualité du dialogue social n'est toujours pas une priorité du ministère. De plus, le calendrier de travail proposé était incohérent, le ministère nous demandait un avis sur les modalités de certification alors même que les objectifs de la formation n'étaient pas définis.

Forme des épreuves insatisfaisante

Le/la candidat-e devra faire cours à une classe qu'il a en charge. Un jury l'observera et conduira à la suite un entretien qui va-

lidera ou non son admissibilité (coef 3).

Pour l'admission 2 épreuves :

Épreuve 1 : le/la candidat-e présente à un jury une action de formation (coef 3).

Épreuve 2 : mémoire professionnel de 20 pages sur un travail de recherche prenant appui sur l'expérience professionnelle du/de la candidat-e (coef 2).

Composition du jury

1 inspecteur/inspectrice de la discipline présentée, 1 personnel de direction, 1 inspecteur/inspectrice 1^{er} degré, 1 formateur académique et/ou conseiller pédagogique, 1 formateur/formatrice d'ESPE, et éventuellement 1 professionnel-le en qualité d'expert.

Le SNUEP-FSU n'est pas satisfait de la forme de ces épreuves car elles n'empêchent aucunement le risque de cooptation, « petits arrangements entre ami-es ». Les jurys étant composés d'un nombre très important de personnes risquent de rebuter les candidat-es qui ne sont pas déjà engagé-es dans des processus formation donc vite celles et ceux qui ne sont pas proches des inspecteurs et inspectrices. **Les conditions d'éthique et d'équité n'étant pas réunies, le SNUEP-FSU a voté contre en CTM.** ■



Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

Un outil d'accompagnement à l'entrée dans le métier

Pour accompagner les stagiaires, les néotitulaires et/ou les formatrices et formateurs, le ministère a créé un outil qui précise le référentiel de compétences (arrêté du 1^{er} juillet 2013) ; en réalité, ce document décrit les tâches implicites qui se cachent sous les compétences globales. Il est important de préciser que ce document n'est en aucun cas un outil d'évaluation, dit le ministère.

À la demande de la FSU, deux colonnes apparaissent dans la dernière version du texte pour séparer ce qui est exigible des stagiaires de ce qu'il l'est pour les néotitulaires.

Des remarques spécifiques pour les PLP ont été rajoutées suite à l'intervention du SNUEP-FSU dénonçant l'absence de

référence à l'enseignement professionnel dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et donc dans ce projet de circulaire. Ainsi, dans la compétence « *coopérer au sein d'une équipe* », il est précisé que le stagiaire prend l'attache du chef des travaux pour l'organisation d'activités ; dans la compétence « *maîtriser les savoirs* » il veille à articuler

les champs disciplinaires avec les PFMP, ou dans la compétence « *évaluer* » il s'approprie la mise en œuvre des CCF.

Le SNUEP-FSU restera très vigilant sur l'utilisation qui sera faite de ces outils de positionnement. ■

► Page réalisée par Didier Godefroy

Vent de mobilisations dans l'Éducation nationale

Depuis plusieurs semaines, de nombreux établissements, notamment des collèges et écoles, mais aussi des lycées, se mobilisent pour ne pas être écartés de l'éducation prioritaire. Partout, la dégradation sans fin des conditions de travail, le gel des salaires et dans l'enseignement professionnel la priorité donnée à l'apprentissage appellent à une mobilisation des personnels de l'enseignement professionnel public. Le SNUEP-FSU vous donne rendez-vous en janvier 2015 pour tous ensemble entamer une nouvelle année offensive et engagée !

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

QUEL AVENIR POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Suite aux concertations sur les missions et carrières des personnels¹ le ministre de la FP² propose un nouveau cycle de négociations appelé « PPCR - Avenir de la fonction publique ». Si un accord est trouvé entre le ministère et les organisations syndicales, des mesures portant sur la grille de rémunération des fonctionnaires pourraient être mises en œuvre dès 2016.

La FSU a indiqué qu'elle y participait car les besoins et les attentes des personnels sont très forts dans un contexte de gel du point d'indice³. Elle examinera étape par étape les avancées de la négociation qui vise à simplifier la gestion, à développer la mobilité au sein de la Fonction publique, à en renforcer l'attractivité ainsi qu'à fluidifier les déroulements de carrière.

Pour la FSU, les carrières ne doivent comporter aucun obstacle de grade, « les règles et les possibilités de changement de grade doivent être ajustées à la situation des corps afin d'éviter tout blocage de carrière »⁴.

La durée des carrières doit être en rapport avec la réalité des parcours : recul de l'âge du recrutement, durée de la vie professionnelle plus courte. Il faut donc des durées de carrière adaptées aux parcours les moins longs. La problématique de la reconnaissance de l'expérience professionnelle dans le classement au moment du recrutement ne peut être dissociée de cette négociation.

La FSU revendique des carrières parcourues à un rythme unique ce qui supprimerait la lourdeur des opérations d'attribution des réductions d'ancienneté, ou la discrimination générée par les 3 rythmes d'avancement pour les enseignant-es⁵.

La FSU sera particulièrement attentive aux conclusions de cette concertation qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la FP sachant qu'il existe actuellement des propositions destructrices et une remise en cause du statut des agent-es.

Pour la FSU, l'uniformisation des grilles de rémunération et de « l'architecture statutaire » doit apporter aux personnels une véritable amélioration tant au niveau du déroulement des carrières que des salaires. Le SNUEP-FSU est porteur de propositions de revalorisation de l'ensemble de

la carrière des personnels. Une véritable revalorisation doit passer par la suppression de la HC⁶ accompagnée de la remise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement pour arriver à :

- une entrée dans le métier à l'indice 540, soit 2500 € brut au 01/07/13
- la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 458,97 € au 01/07/13. La refonte des deux grilles indiciaires actuelles en une échelle unique sur douze échelons à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 458,97 €
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8^{ème} échelon en 9 ans à l'indice 804 – indice supérieur à celui actuel du 7^{ème} de la HC – ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.

- le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite. Il refuse toute nouvelle compétence donnée aux chefs d'établissement dans le domaine de l'évaluation des enseignant-es et demande l'abandon des techniques de management venant tout droit du secteur privé (entretien professionnel, contrat d'objectif, versement de primes). ■

Mathieu Lardier et Andrée Ruggiero

1. 2013.
2. Fonction publique.
3. Depuis 2010.
4. Congrès FSU, Poitiers 2013.
5. De 3 ans à 5 ans et demi pour l'accès au 11^{ème} échelon de la classe normale.
6. Hors classe



Rassemblement du 20 novembre 2014. © I. Lauffenburger

Pour une réelle revalorisation de tous et toutes

Dans un contexte de blocage du point d'indice depuis plus de 4 ans, augmentant la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'unique évolution ou revalorisation reste l'avancement indiciaire dans la grille des PLP et des CPE. Le SNUEP-FSU refuse la politique d'austérité et continuera d'interpeller la ministre afin d'obtenir une réelle revalorisation qui réponde aux attentes de la profession. Cette revalorisation constituerait une véritable reconnaissance de la fonction de l'enseignant-e dans notre société et permettrait le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat.

FICHE PRATIQUE

GÉRER SA CARRIÈRE

Avancement et promotion permettent de progresser dans sa carrière et de voir augmenter son traitement mensuel. Les PLP et CPE passent des échelons à des rythmes d'avancement¹ qui diffèrent selon l'échelon (cf. tableau ci-dessous). Le changement d'échelon est examiné chaque année par la CAPA. **Pour changer d'échelon, il faut avant tout être promouvable.**

■ Quand est-on promouvable ?

Un-e collègue est promouvable lorsqu'il-elle atteint l'ancienneté minimum nécessaire dans son échelon durant l'année scolaire en cours.

Au grand choix			Au choix			À l'ancienneté		
15	03	12	15	03	12	15	03	12
+	6m	02a	+	03 a		+	6m	03a
15	09	14	15	03	15	15	09	15

Par exemple, M. DURAND a été promu au 7^{ème} échelon le 15 mars 2012 ; il est promouvable au 8^{ème} échelon.

Les deux dates de promotion au Grand Choix et au Choix étant comprises entre le 01/09/2014 et le 31/08/2015, son cas sera examiné par la CAPA² de l'année scolaire 2014-2015.

■ Quels critères différencient les collègues ?

La différence se fait sur votre notation. Les PLP sont noté-es sur 100 : la note prise en compte est arrêtee au 31 août de l'année scolaire précédente (31/08/14). Elle comprend :

- une note pédagogique sur 60 attribuée par l'inspecteur,
- une note administrative sur 40 proposée par le chef d'établissement.

Les CPE ont une seule note et sont noté-es sur 20 (note administrative).

■ Quand est-on promu-e ?

- **Au Grand choix**, tous les PLP titulaires promouvables classé-es dans les premiers 30 % de leur échelon. Par exemple, si 49 professeurs étaient promouvables au GC du 5^{ème} au 6^{ème} échelon, 15 (49x30/100) ont été promus.
- **Au Choix**, tous les professeurs titulaires promouvables (et non promus au GC) classés dans les premiers 5/7^{ème} de leur échelon. Par exemple, si 66 professeurs étaient promouvables au choix du 5^{ème} au 6^{ème} échelon, 47 (66 x 5/7) ont été promus.
- **À l'ancienneté** : tous ceux et celles qui ne sont promu-es ni au grand choix ni au choix sont promu-es à l'ancienneté.

Les promotions prennent effet le jour qui suit la date à laquelle vous réunissez les conditions d'ancienneté requises pour changer d'échelon.

Si vous êtes promouvable au 1^{er} septembre 2014 et êtes promu-e lors de la CAPA de janvier 2015, votre promotion prend effet au 1^{er} septembre 2014 et vous toucherez un rappel. Si vous êtes promouvable il faut remplir une fiche syndicale de promotion (à télécharger sur le site national ou voir votre section académique) et la faire parvenir aux responsables syndicaux académiques du SNUEP-FSU (page 15). Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU élu-es en CAPA vérifieront alors les données que vous leur aurez transmises, auprès de l'administration dans le cadre de la CAPA de promotion et vous transmettront les résultats aussitôt.

1. Grand choix (GC), choix (C) ou ancienneté.

2. Commission administrative paritaire académique.

Échelon	Notation administrative sur 40			Notation pédagogique sur 60		
	Note mini	Note maxi	moyenne	Note mini	Note maxi	moyenne
1			30			36
2			30,2			36,8
3			30,6			37,6
4			31,1			39,2
5	31	32,5	32	37,5	43	40,8
6	32	33,5	33,1	39	45	42,4
7	33,5	34,5	34,1	42	47	44,5
8	34,5	35,5	35,2	43,5	49	46,6
9	35,5	37	36,2	45	51	48,7
10	36,5	37,5	37,2	48	53	50,6
11	38	39	38,5	49,5	54	52,4

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2014-2015

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2015

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.com

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd:

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

E-mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)**

Correspondant local (CL)

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 €
Stagiaire : 99 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N th Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	99	138	132	186	15 840	22 194	117	165
2	108	156	144	210	17 280	25 059	126	186
3	114	168	153	225	18 258	26 850	135	201
4	120	178	162	240	19 332	28 638	144	213
5	126	192	171	258	20 406	30 786	153	231
6	129	207	174	279	20 763	33 294	156	249
7	138	219	186	294	22 194	35 082	165	261
8	147		198		23 628		177	
9	156		210		25 059		186	
10	171		231		27 567		204	
11	183		246		29 355		219	
RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CAL. DONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

ACADÉMIE (au 01/09/2014) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/14 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE : _____

À titre provisoire
ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE : _____

Étab. d'exercice
Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :
.....

Agence :
.....

Chèques :
n°
n°
n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

1. Chèque-s : 1 2 3

2. Prélèvement* (sur banque métropolitaine)

3. Renouvellement de prélèvement*

*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.

Dès que l'adhésion est enregistrée elle est définitive et ne peut être remboursée.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Date : ____/____/____

Signature : _____

#STOP EXPULSIONS

Vivre et non plus survivre.

DES PAPIERS À 18ANS

ET LES AUTRES !

ILS ETUDIENT EN FRANCE

ILS VIVENT EN FRANCE

ILS RESTENT EN FRANCE !

STOP AUX EXPULSIONS ! DES JEUNES SANS-PAPIERS

06 27 24 31 38

lyceenssanspapiers@gmail.com

